

Code RNCP : RNCP37676

Niveau de qualification : Niveau 6

Certificateur : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Public concerné

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle, salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, en lien direct avec la certification visée

Prérequis

- Recevabilité administrative obtenue (Livret 1)
- ou
- Entrée dans le parcours via la plateforme France VAE

Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

Modalités de réalisation

- En présentiel
- À distance (visioconférence)
- Format mixte possible

Modalités d'accompagnement

- Entretiens individuels (présentiel / visio) pour analyse du parcours, choix des expériences, travail sur les compétences.
- Ateliers collectifs
- FOAD / accompagnement à distance (visio, téléphone, mail)

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement peut être adapté aux personnes en situation de handicap après analyse des besoins spécifiques.

CONTACT

CHEBILI Fadila
contact@iad-vae.fr
07 67 40 99 83

La validation de vos acquis s'effectue en trois étapes :

1. Le livret 1 : Il consiste à remplir votre formulaire d'inscription et à rédiger un CV mettant en avant vos expériences professionnelles
2. Le livret 2 : C'est une étape majeure. Vous devez rédiger un dossier détaillant vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel du DEES
3. La soutenance : Il s'agit de présenter à l'oral votre livret 2. Vous devrez prouver que vous avez les compétences requises par le référentiel. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants en lien avec le diplôme visé. L'épreuve orale se déroule en présentiel et dure environ une heure

Le référentiel de cette certification de formation est constitué de 4 domaines de compétences :

DC 1 : Construction de la relation éducative
DC 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
DC3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
DC4 Conception et conduite d'un projet éducatif

Dispenses et allègements

Les candidats titulaires d'un DEASS, DECESF, DEEJE et DEETS obtenu à partir de 2021 peuvent demander une dispense des deux derniers domaines de compétences et de certification (DC3 et DC4)

Débouchés

Il est possible d'évoluer vers des postes de coordination ou d'encadrement (chef de service, directeur de structure) ou de se spécialiser via d'autres diplômes : CAFERUIS (cadre de direction), CAFDES (directeur d'établissement), ou DEIS (intervention sociale).

La validation du diplôme relève exclusivement du jury du certificateur, qui peut prononcer :

- ✓ Validation totale
- ✓ Validation partielle
- ✗ Refus de validation

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé.

Méthodes d'animation

Questionnement guidé et reformulation pour faire émerger les compétences
Trame de description d'activité (contexte, objectifs, tâches, outils, responsabilités, résultats, compétences)
Analyse de pratiques et posture professionnelle
Accompagnement méthodologique fondé sur des relectures interactives en séance
Actes formatifs complémentaires (travail en réseau, écrits pro, politiques sociales...)
Préparation à l'oral de jury via simulations, plan de présentation, travail sur la gestion du temps et la clarté du discours

Droit à congé VAE

Vous êtes salarié et vous souhaitez vous engager dans un parcours de VAE, vous pouvez demander un congé de validation des acquis de l'expérience pour réaliser tout ou une partie de votre parcours VAE sur votre temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximum de 48h et garantit le maintien de votre rémunération.